

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20231213-D_13_12_23_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Affichage : 19/12/2023

Délibération n°13-12-2023-011

1.7 Actes spéciaux et divers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 13 décembre 2023*

Date de convocation	7 décembre 2023
Date d'affichage	7 décembre 2023

Membres en exercice	55
Membres présents	43
Votants	52 (dont 9 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 13 décembre à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes à La Chapelle du Bois, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 41 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Gérard GUESNÉ, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Etaient représentés : 2 - Mme Liliane DENIS représentée par M. Bruno CEPRÉ, M. Thierry GUÉRIN représenté par M. Jean-Pierre JOUGLET.

Pouvoirs : 9 – M. Emmanuel BOIS ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, Mme Catherine BOSSY ayant donné pouvoir à Mme Christine CORMIER, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, Mme Amélie DANGEUL ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ, Mme Myriam MORAND ayant donné pouvoir à Mme Nadège PIOGER, M. Eric PAPILLON ayant donné pouvoir à M. Dominique ÉDON, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ.

Etaient excusés : 3 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Gaëtan THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Pascal BOURGOIN.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

ECONOMIE : CONVENTIONS DE GESTION POUR L'ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITÉ COMMUNAUTAIRES AVEC CINQ COMMUNES

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°20-12-2016-006 en date du 20 décembre 2016 relative à la définition des zones économiques communautaires

Vu le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que :

- par délibération n°20-12-2016-006 en date du 20 décembre 2016, le Conseil communautaire a arrêté la liste suivante des zones communales à transférer dans le cadre de la loi NOTRe :

LA CHAPELLE DU BOIS	ZA de la Cibole
CHERRE-AU	ZA Le Pressoir ZA Valmer
LA FERTE-BERNARD	ZA du Gaillon ZA de l'Eguillon ZA de la Monge ZA de l'Arche ZA route de Mamers ZA Espace du Lac
LAMNAY	Zone d'activités route de Courgenard
TUFFE VAL DE LA CHERONNE	Zone du Champ de La Croix

- compte-tenu de la gestion communale des zones avant le 1^{er} janvier 2017, de l'insuffisance des effectifs de la Communauté de communes pour assurer l'entretien sur ces nouvelles zones, de la nécessité d'assurer une continuité d'entretien à compter de la date du transfert, il a été envisagé de conclure avec chacune des communes concernées une convention de gestion habilitant ces dernières à assurer l'entretien et la gestion des zones communautaires implantées sur leur territoire.

EST INFORME que les précédentes périodes n'ayant pas permis d'engager une réflexion sur la mise en place d'une organisation pérenne, il est proposé au Conseil Communautaire de reconduire ce dispositif transitoire en 2024 avec possibilité de 3 renouvellements dans la limite globale de 4 ans.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer une convention de gestion avec chacune des communes suivantes :

- ✓ Cherré-Au pour l'entretien et la gestion des zones mentionnées dans la convention,
- ✓ La Chapelle du Bois pour l'entretien et la gestion des zones mentionnées dans la convention,
- ✓ La Ferté-Bernard pour les zones des zones mentionnées dans la convention,
- ✓ Lamnay pour l'entretien et la gestion des zones mentionnées dans la convention,
- ✓ Tuffé Val de la Chéronne pour l'entretien et la gestion des zones mentionnées dans la convention.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

AUTORISE le Président ou son représentant à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à régler tous les frais en découlant.

Adopté à l'unanimité

Voix pour :	52
Voix contre :	0
Abstention :	0

Fait et délibéré en séance publique
Le 13 décembre 2023

Pour extrait conforme
Le 14 décembre 2023

Le Président

M. Didier REVEAU

